

# Villes en développement



Déc. 1990  
N° 10

## Editorial

Au moment où, à Bruxelles, prennent corps les directives qui préparent les textes essentiels pour l'exercice des activités professionnelles dans le marché unique de 1993, il est apparu important pour l'association des professionnels "développement urbain et coopération" de proposer à ses membres et à l'ensemble de ceux qui travaillent avec les PED dans les domaines de l'aménagement, une rencontre sur le thème: "la coopération européenne et le développement urbain".

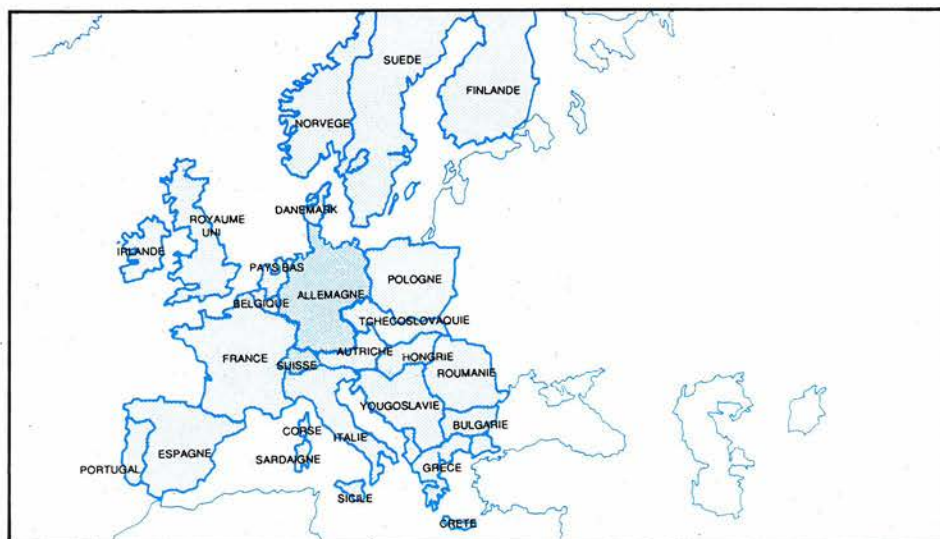
La participation aux côtés du directeur du développement du ministère de la Coopération et du développement, M. J.C. Faure, des représentants de la Caisse centrale de coopération économique, de la coopération allemande et suisse, témoigne de l'intérêt porté à ce débat par les différentes instances européennes de coopération.

Au cours de cette rencontre, trois questions étaient posées: quelle place accorder à la ville dans la coopération Europe/PED de demain? quelle part les pays développés consacrent-ils à la coopération avec l'Europe de l'Est? Quel rôle réserver aux professionnels du secteur urbain dans cette coopération?

Si le thème de la ville reste encore absent chez nombre d'organismes de coopération des pays européens (Hollande, Belgique, Suède), il apparaît de manière indirecte dans les préoccupations britanniques, italiennes et espagnoles.

Au niveau communautaire, la convention de LOME IV a entrouvert la porte à une approche urbaine. Dans les objectifs et orientations de la convention est introduite l'idée de la promotion d'un "meilleur équilibre entre ville et campagne". On ignore encore l'audience dont jouira le thème du

## Dossier: Coopérations européennes et développement urbain



développement urbain au sein de la direction générale n°8 de la C.E.E., dont le représentant a assisté à ces entretiens à titre d'observateur.

Seule la coopération allemande, à l'instar de la coopération française (pour ce qui concerne les pays d'Afrique au Sud du Sahara) s'est d'ores et déjà structurée pour développer ses actions dans le secteur urbain.

Pour la coopération suisse, les deux orientations prioritaires concernent:

- la gestion urbaine participative, renforçant ou instaurant un partenariat entre autorités municipales, petits entrepreneurs et associations locales,

- le secteur informel urbain de la production de biens et de services.

Face à cette diversité, les institutions donatrices européennes pourraient participer conjointement au financement de différents projets urbains de développement et structurer leurs échanges autour des axes suivants :

- coopération relative à un pays particulier,
- coopération dans une ou plusieurs régions,
- coopération concernant le perfectionnement des concepts de développement urbain.

Les professionnels des pays européens et de France tout particulièrement ne peuvent que tirer avantage du renforcement des échanges entre coopérations bilatérales, enrichissant ainsi les méthodes et les thèmes de leur activité future et s'ouvrant des opportunités supplémentaires d'intervention.

**Antoine Olavarrieta,**  
Président de l'ADP

### Sommaire:

- Journée de l'ADP: François Noisette, EPAMS
- Coopération allemande: Hans Jürgen Schäfer, GTZ
- Coopération suisse: Benoît Girardin, DDA



## Journée de l'ADP

### LES COOPERATIONS EUROPEENNES DANS LE SECTEUR URBAIN:

Avec ce thème, les journées de l'ADP avaient de quoi inquiéter plus d'un spécialiste des problèmes de développement dans le sud de la planète. Qui garderait en effet le regard tourné vers le sud si l'ADP tournait le sien vers l'Europe (de l'Est...).

Il n'en a rien été, et le plateau réuni par les organisateurs a été l'occasion d'intéressants débats.

Les exposés introductifs de Jean Claude Faure, directeur du développement au ministère de la Coopération et du développement, de Manuel Bridier, chef de la division de la coordination et des relations extérieures, de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE), de Hans Jürgen Schäfer de la Deutsche gesellschaft für technische zusammenarbeit (GTZ) et de Benoît Girardin, de la direction de la Coopération et du développement et de l'aide humanitaire (DDA) ont permis de faire connaissance et de comparer les types d'intervention. On ne reprendra pas ici ces exposés très complets sur les structures et les politiques.

Des dossiers présentant les différentes caractéristiques des politiques sectorielles menées par des organismes sont reportés en deuxième partie de ce numéro.

Nous nous contenterons de présenter de façon transversale les thèmes qui ressortent de ces échanges, et qui méritent des approfondissements au niveau des institutions et des intervenants en coopération dans le secteur urbain.

### DES POLITIQUES EN-CORE EMBRYONNAIRES.

Pour tous les organismes représentés à la journée, la préoccupation urbaine apparaît à peine. Les moyens humains sont encore modestes: 0,6 postes sur 200 à la direction du Développement et de l'aide humanitaire, qui gère l'aide suisse, 4 à Paris (ministère de la Coopération et du développement) et 4 à Bonn (à la GTZ). Les parts des budgets restent faibles: 4 à 5% mais on pourrait ajouter les interventions dans les télécommunications et les transports urbains (pour la CCCE, 300 millions de FF. par an pour chacun de ces réseaux, contre 380 millions de F.F. pour le secteur urbain). "La ville, perçue comme un monstre" a induit des politiques ruralistes, qui devaient permettre d'enrayer l'exode des campagnes; ces politiques permettaient aussi de ne pas

#### La Caisse Centrale de Coopération Economique et le Développement urbain

Dans l'effort d'aide au développement urbain, la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) souhaite prendre la place qui correspond à sa vocation.

Dans ce sens, la CCCE s'est d'abord associée au ministère de la Coopération et du développement pour publier la synthèse des travaux précisant la politique d'aide française dans ce secteur. Ensuite elle devrait marquer dans son projet d'entreprise en cours d'élaboration un intérêt plus important pour des interventions dans le secteur du développement urbain. Enfin parallèlement, la CCCE a créé un groupe de réflexion sur les problèmes urbains, qui dans ses premières conclusions propose de confirmer et d'étendre certains axes prioritaires d'actions et de renforcer la coordination, tant externe qu'interne, de ses interventions.

En conséquence, la CCCE poursuivra sur la voie des projets sectoriels actuels qui répondent le plus souvent aux critères d'éligibilité à un concours bancaire, en particulier les services publics urbains marchands. Mais elle pense également renforcer l'intégration de ces projets dans le processus du développement urbain en approfondissant l'évaluation des effets externes, en recherchant un meilleur équilibre capitale/villes secondaires et en contribuant plus largement à l'effort de déconcentration et de décentralisation.

De même, pour intervenir efficacement et judicieusement dans le développement urbain, la CCCE souhaite participer le plus en amont possible au processus de définition et de mise au point des projets, seule ou en coordination avec d'autres bailleurs de fonds. Dans cet esprit, les interventions conjointes CCCE/ministère de la Coopération et du développement, devraient être privilégiées, de même que les financements coordonnés avec la Banque mondiale.

s'engager dans des problèmes très complexes et dispendieux, ainsi que l'a rappelé B. Girardin, c'est au milieu des années 80 que la ville a commencé à être perçue comme lieu de développement dans la plupart des organismes d'aide. La Commission de la CEE est en train d'emboîter le pas et financera, dans le cadre de la mise en oeuvre des accords de LOME IV, des actions spécifiquement orientées vers l'économie urbaine.

Cependant J.C. Faure commence son exposé en déclarant "Je ne sais pas exactement ce qu'est le secteur urbain, nous sommes devant quelque chose qui traverse de nombreuses préoccupations". Cette déclaration provocante est-elle une nouvelle façon de mettre la ville au placard?

Probablement pas, mais J.C. Faure veut insister sur ce qui se passe dans la ville et sur l'importance de l'environnement: on ne peut pas vivre seul en ville, mais une ville est aussi étroitement liée à son environnement. Insuffisances du système financier, retard dans les structurations régionales, absence de maîtrise des problèmes démographiques (croissance totale et migrations) pèsent sur le développement des villes. La ville est aussi (et d'abord?) le lieu où se gagne la guerre économique (compétitivité des productions, structuration de l'économie régionale, préservation des ressources), un lieu où il reste beaucoup à faire pour l'homme (santé, formation), le lieu d'émergence de la vie culturelle, indispensable pour la cohésion sociale.

Cette analyse globale assez proche de celle de la coopération allemande (qui place

cependant la satisfaction des besoins élémentaires en tête, au détriment des objectifs culturels) peut-elle se substituer à une réflexion spécifiquement urbaine?

### DES AXES D'INTERVENTION ORIGINAUX

Les organismes représentés ont des places différentes dans leur pays, et disposent de moyens plus favorables à certains types d'actions. Certaines approches des coopérations allemande et suisse paraissent très originales par rapport aux interventions françaises dans le secteur urbain. D'autres thèmes sont partagés, et nécessiteraient probablement des réflexions communes. Relevons quelques différences et quelques similitudes!

L'émergence des villes moyennes dans les préoccupations des bailleurs de fonds est générale. Pour B. Girardin, les villes moyennes sont désormais une cible privilégiée, car leur développement a un impact direct sur les campagnes environnantes et permet d'offrir une alternative à la migration vers les mégapoles. Les interventions dans ces dernières sont aussi devenues très difficiles. Les questions de collectivités locales se rattachent directement à cette préoccupation.

Les interventions françaises sont beaucoup plus institutionnelles. Elles privilégient l'appui à la redéfinition des politiques (J.C. Faure), et pourraient s'opposer à des approches laissant une grande part aux associations, banques de développement local,



voire paroisses et coopératives. La DDA peut intervenir directement au profit de telles structures, partenaires importants pour la mise en oeuvre des deux orientations prioritaires:

-gestion urbaine participative: municipalités, associations d'usagers, micro entrepreneurs,  
-secteur informel urbain.

L'urbanisme opérationnel (projet de grandes trames) semble assez spécifique à la France. Il est difficile de parler de la position de la CCCE, les organismes homologues en Suisse (OFAE) et en Allemagne (KFW) n'étant pas représentés.

## QUELS MOYENS HUMAINS AU SERVICE DES AGENCES D'AIDE?

La plupart des intervenants ont abordé la question des moyens humains. Les interrogations de membres de l'ADP dans les couloirs des journées sur la formation de jeunes cadres français au problème de l'Afrique ont trouvé des résonances par delà les frontières. La ponction que l'ouverture de l'Europe de l'Est effectue sur le vivier des cadres disposés à s'expatrier renforce les craintes de réelles pénuries.

L'absence de compétences des ONG dans l'urbain (à l'exception notable de la formation professionnelle et de l'animation sociale dans les quartiers) explique le retard de la coopération suisse dans ce secteur. Les ONG suisses sont en effet très présentes, et constituent le vivier de recrutement de la DDA.

La recherche d'une plus grande flexibilité des contrats d'assistance technique au ministère de la Coopération et du développement, le retour à la substitution dans les projets d'aide à la gestion et à la modernisation des sociétés de services urbains et des collectivités locales traduisent la recherche d'une meilleure utilisation des professionnels européens disponibles. On notera aussi la priorité accordée par le gouvernement allemand à l'embauche, sur crédits d'aide, de cadres locaux. La DDA souligne elle aussi l'importance de la valorisation des professionnels locaux, les bureaux d'études suisses venant en soustraction.

Aucune évaluation de ces pratiques n'a été communiquée, mais elles modifient sensiblement le contexte des interventions des expatriés.

## COORDINATION DES BAILLEURS DE FONDS DANS LE SECTEUR

La coordination des aides est ainsi revenue régulièrement au coeur du débat.

L'étendue et la complexité des problèmes

soulevés par le secteur urbain imposent des solutions qui remettent en cause de nombreux aspects du fonctionnement des Etats. L'importance croissante des volets institutionnels (déconcentration et décentralisation) dans les projets ne permet plus aux bailleurs de fonds de s'ignorer.

Plusieurs niveaux de coordination ont été évoqués.

Assez classique, le cofinancement de projet a encore de beaux jours devant lui, étant donné l'importance des budgets nécessaires pour les infrastructures urbaines. Malgré tout, les techniques éprouvées de gestion de projet ne réduisent pas l'intérêt des agences pour le financement parallèle de tranches assez fonctionnelles.

L'importance de la préparation coordonnée des interventions dans un Etat donné a été soulignée. La conduite commune des phases d'analyse et de négociation avec les états est indispensable dès qu'on aborde le niveau de l'ajustement économique, des réformes lourdes des appareils réglementaires, ou de la restructuration des administrations. La cohésion des bailleurs de fonds est une condition de succès. Une telle coordination débouche normalement sur une répartition des projets, les résultats d'ensemble étant seuls suivis en commun. Le financement conjoint du programme devient le gage (et le signe) de la crédibilité des discussions entre les bailleurs de fonds et l'Etat.

Par l'importance de ces engagements dans le secteur urbain et l'état d'avancement de ses réflexions, il apparaît à plusieurs intervenants que la Banque mondiale est en train d'imposer ses analyses. Il faut cependant noter l'intérêt des travaux menés par le ministère de la Coopération et du développement, avec des moyens beaucoup plus légers. Pour certains, la coordination n'a pas beaucoup de sens dans un tel contexte de déséquilibre. Cet avis n'a pas été partagé, la qualité de l'adéquation des démarches étant prépondérante dans les phases de préparation de projets. La Banque mondiale, en particulier n'aurait pas toutes les compétences en ce qui concerne les corps intermédiaires (associations professionnelles, organisations locales).

Le faible niveau de la coopération entre pays européens a été déploré; il est à peu près inexistant. Pourtant de nombreuses approches sont communes, surtout en matière de gestion urbaine. L'intervention plus importante de la Communauté Européenne n'induit pas forcément une plus grande coopération; par application du principe de "subsidiarité", qui consiste à ne traiter au niveau des commissions que ce qui ne peut pas l'être au niveau des Etats membres, aucune directive européenne dans le domaine de la coopération économique n'est envisagée.

Le problème de la compatibilité entre la coordination des aides et la volonté de ren-

forcer les pouvoirs locaux, soumis à contrôle démocratique, a été soulevé. En effet, la possibilité de choisir entre des priorités trop nombreuses est indispensable pour qu'une démocratisation à la base puisse se développer. Ce débat reste à suivre!

## QUELQUES REFLEXIONS A SUIVRE

De nombreuses propositions, questions et remarques qui ont émaillé les débats mériteraient d'être relevées. Un peu marginales par rapport au sujet des journées, elles n'ont pas été approfondies en séance. Mais peut-on les éluder?

Sans aucun souci d'exhaustivité, on peut en évoquer quelques unes.

La maîtrise démographique est un volet essentiel des politiques du développement. S'il existe de nombreux projets de maîtrise de la natalité (aspect quantitatif), l'accent mis sur le développement des villes moyennes peut-il tenir lieu de politique "qualitative", au sens évoqué par J.C. Faure, c'est-à-dire la répartition spatiale des populations? Le cumul des révisions de tarifs des services urbains marchands réduit la solvabilité des ménages. Est-ce acceptable du point de vue du niveau d'activité de ces services et du point de vue social?

Selon M. Fontaine, des Communautés européennes, il est indispensable de mener des politiques volontaristes de création d'emploi (projets à haute intensité de main d'oeuvre), quel que soit l'avis des exportateurs de matériel, des techniciens locaux et expatriés et des gestionnaires locaux. Les savoir-faire acquis essentiellement sur des projets ruraux sont-ils transposables en ville? par qui?

## EN GUISE DE CONCLUSION

Au delà des discussions techniques, des choix de priorités, et parfois même des amours propres nationaux, la journée a permis d'apprendre ou de vérifier (pour ceux qui voyagent beaucoup!) que nos amis suisses ou allemands parlaient de la "même ville" que nous en France. A contrario, évoquant l'unification allemande, M. Schäfer a souligné l'opposition radicale des concepts développés par les régimes communistes en matière d'aide au développement urbain.

Pour poursuivre et approfondir le débat, pour peser un peu plus lourd dans les coordinations de bailleurs de fonds, pour améliorer la circulation d'expériences différentes, il est souhaitable d'améliorer d'une manière significative le niveau de coopération entre des organismes d'aide européens.

L'organisation de rencontres avec des délégations plus larges de professionnels des pays voisins devrait être développée dans un proche avenir.

# La coopération allemande

Les grandes lignes et l'organisation de la coopération allemande au développement peuvent être résumées comme suit:

La politique de développement allemande a pour double finalité d'améliorer la situation économique et sociale des populations vivant dans les pays en développement et de promouvoir l'épanouissement de leur force créatrice. La coopération allemande au développement exerce donc son effort dans plusieurs directions:

1) Elle aide à satisfaire les besoins élémentaires des populations des pays en développement et à leur donner les moyens de prendre leur avenir en main.

2) Elle contribue à la mise sur pied d'une économie performante et au maintien d'un pluralisme social dans les pays en développement. Ces deux éléments sont essentiels pour garantir un développement auto-soutenu de ces pays.

3) Elle encourage la coopération régionale des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale.

Les domaines d'actions prioritaires de la coopération allemande au développement sont actuellement:

-le développement rural

-l'énergie

-la protection des ressources naturelles

-l'éducation et la formation et, en particulier, l'enseignement primaire et la formation professionnelle.

Dans le domaine de la coopération publique et gouvernementale au développement, les prestations financières se chiffraient à 26,465 Milliards de FF en 1987 et à 27,805 Milliards de FF en 1988. Ces montants représentaient pour les deux années 0,39% du Produit National Brut (PNB), soit un taux nettement inférieur au 0,7% du PNB préconisé par l'OCDE.

L'organisation et la coopération allemande au développement s'organisent autour de deux grands axes:

-la coopération gouvernementale ou publique

-le secteur non gouvernemental.

Dans chacun de ces deux secteurs d'activité, un grand nombre d'institution opère à tous les niveaux administratifs, ce qui est dû en partie à l'organisation fédérative de la RFA. La principale institution de la coopération gouvernementale ou publique est le ministère fédéral de la coopération économique (BMZ). Le BMZ ne conduit néanmoins pas lui-même des projets ou programmes.

La principale organisation de Coopération technique est la GTZ. L'octroi de crédits occupe une place bien moins importante dans les activités de la GTZ, qui concentre davantage son effort sur:

-le détachement de conseillers, formateurs, experts, consultants et autres spécialistes,

-la fourniture d'équipements et matériels, -la livraison de moyens de production artisanaux et agricoles,

-la fourniture de prestations de services et d'ouvrages,

-l'octroi de petites contributions financières à des projets réalisés par des maîtres d'oeuvre nationaux performants.

En 1989, l'enveloppe budgétaire de la GTZ s'élevait à 4,355 Milliards de FF. provenant de fonds publics. 2100 projets étaient en cours d'exécution à la fin de l'année 1989.

1570 experts étaient en mission à l'étranger pour le compte de la GTZ et 362 pour le compte de sociétés d'études et de conseil auxquels la GTZ a fait appel pour la réalisation de ses projets. En outre, 3275 agents sous contrat local travaillaient dans nos projets. L'effectif de personnel du siège, à Eschborn près de Francfort sur le Main, s'élève à 1200 personnes environ.

Les projets d'urbanisme et d'aménagement urbain relèvent de la compétence de la division sectorielle "Projets multisectoriels de développement rural et urbain".

A l'heure actuelle la division compte 13 collaborateurs permanents. Quatre d'entre eux interviennent dans le secteur urbain. La division assure le suivi technique d'à peu près 40 projets urbains. La plupart de ces projets sont mis en oeuvre dans les pays d'Amérique latine. Seuls 7 projets sont réalisés en Afrique et 7 projets en Asie.

## POINTS DE DEPART DE LA COOPERATION TECHNIQUE

Compte-tenu du développement hétérogène des villes dans les différents pays, ainsi que de la complexité et de

l'ampleur des problèmes à résoudre, les solutions décentralisées et adaptées aux réalités locales seront adoptées de préférence aux programmes standards gérés par un pouvoir central. A cet effet, il importe de:

-Renforcer l'autonomie politique et administrative des municipalités.

-Promouvoir l'esprit d'initiative, l'autopromotion et la participation communautaire.

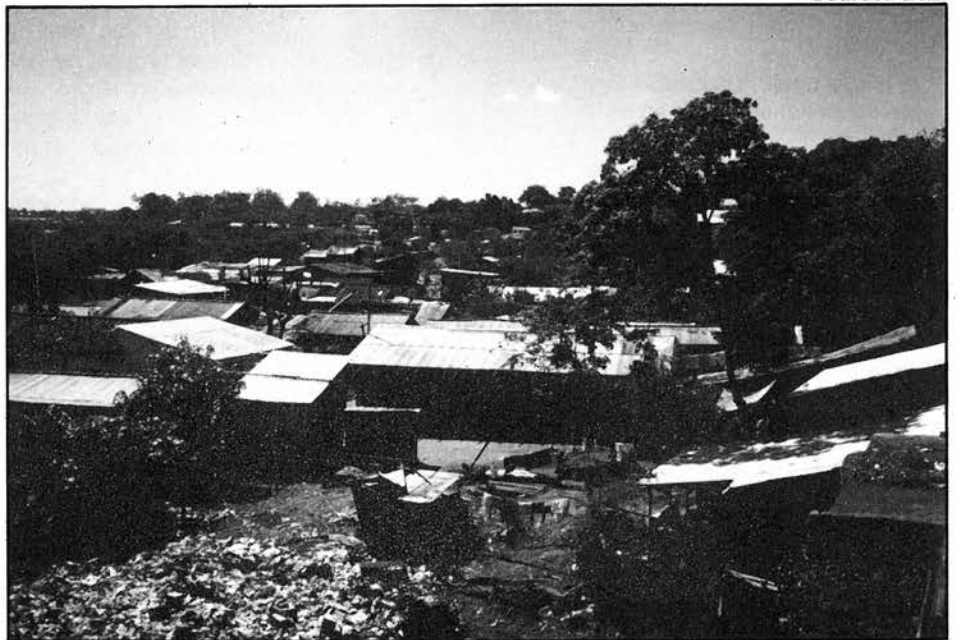
-Assainir les zones d'habitat insalubres en réhabilitant prudemment et en étendant progressivement les équipements d'infrastructure existants.

Les structures fédératives de la république fédérale d'Allemagne, caractérisées par une très large autonomie des villes et des communes, une structure décentralisée de l'habitat et l'existence de nombreuses villes de moyenne importance, offre à cet égard un très grand potentiel d'expériences. Les expériences acquises en RFA ne peuvent cependant pas être transposées directement dans les pays en développement; elles peuvent tout au plus servir de point d'amorce pour la recherche de solutions adaptées aux réalités politiques, économiques et sociales de ces pays.

Les projets d'aménagement et d'urbanisme touchent en général des domaines politiques sensibles, tels que la propriété des domaines fonciers, les systèmes fiscaux ou les compétences institutionnelles. Pour que les contributions apportées dans ces domaines soient efficaces, la coopération doit se fonder sur des relations de confiance. Celle-ci naîtra des réussites concrètes obtenues dans des projets pilotes ou de démonstration;

La coopération devrait être amorcée par des

Source: GTZ.





opérations d'aménagement limitées sur le plan spatial, telles que l'assainissement de quartiers insalubres ou la planification d'extensions urbaines. La planification du développement urbain et la mise au point de projets devraient si possible aller de pair. Les plans d'aménagement et d'urbanisme constituent en l'occurrence un cadre d'orientation qui doit être testé et amélioré progressivement au cours de l'exécution des projets. A la lumière de ces expériences concrètes, des opérations plus complexes peuvent ensuite être élargies aux domaines politiques évoqués plus haut.

Les projets réalisés dans les métropoles doivent nécessairement se limiter à des sous-opérations formant chacune un tout cohérent; c'est là le seul moyen de contribuer à la solution des problèmes existants. Les projets mis en oeuvre dans les métropoles devraient en principe avoir pour effet de canaliser et de limiter l'expansion urbaine alors que dans les villes petites et moyennes, ils devraient stimuler et accélérer le développement.

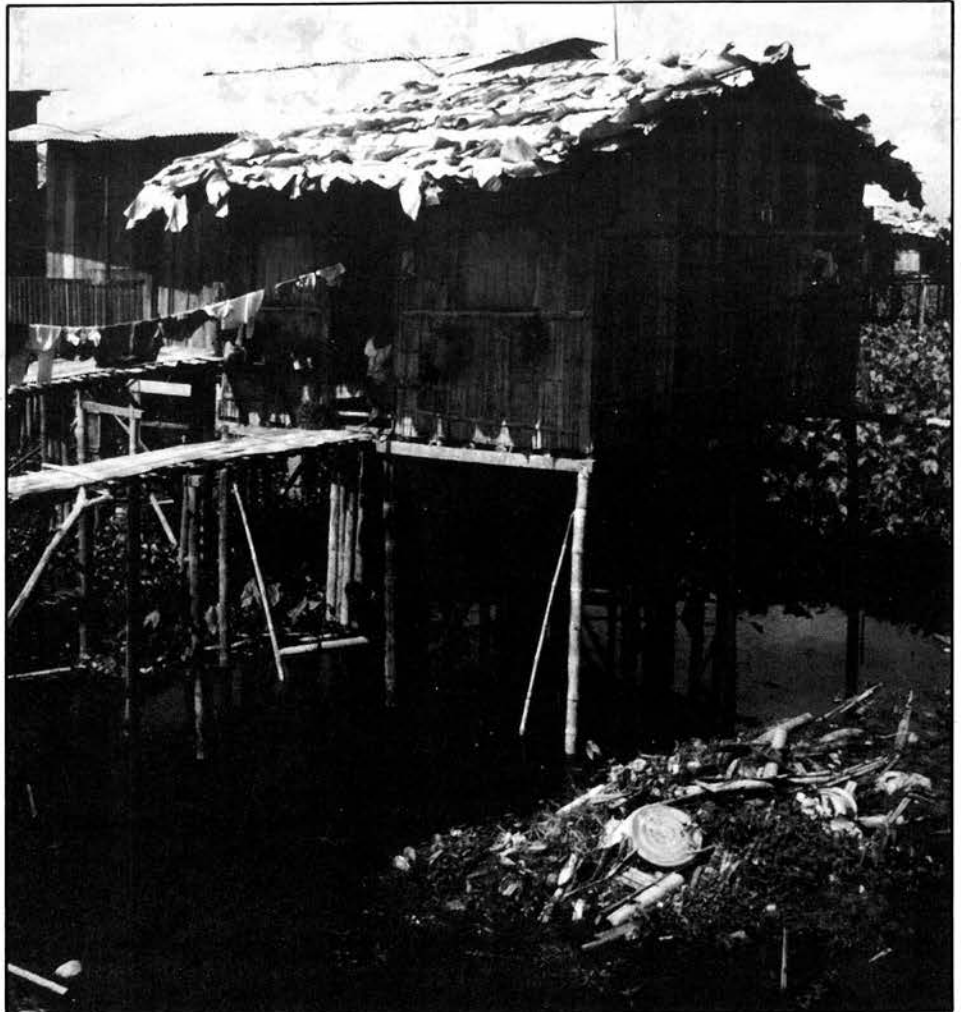
## GROUPES-CIBLE

Les groupes-cible varient dans les mêmes proportions que l'éventail des projets possibles. Le groupe-cible peut être formé par la population d'une région, par celle d'une ou de plusieurs villes ou encore par celle d'un ou de plusieurs quartiers. Il peut être constitué par un groupe de population ou par le personnel d'une institution déterminée.

L'assistance technique proposée dans le cadre des projets d'aménagement et d'urbanisme s'adresse directement aux acteurs concernés aux différents échelons:

- instances politiques: bourgmestres, élus municipaux, ministres,
- administration: collaborateurs des services municipaux, compagnies de distribution, associations communales, ministères, banques de développement,
- organisations non gouvernementales: églises, instituts de recherche, de formation, d'études et de conseil,
- groupement d'intérêt privé: associations d'habitants, organisations féminines, coopératives, syndicats et fédérations professionnelles.

Les représentants de ces groupes-cible doivent bénéficier d'une formation professionnelle initiale et continue, être préparés à une coopération plus efficace et à leur rôle de médiateur, et enfin être sensibilisés aux conditions et aux problèmes de la population urbaine pauvre et de l'environnement. La population urbaine la plus déshéritée est le groupe-cible des mesures visant à améliorer l'accès aux services municipaux, l'équipement en infrastructures et la situ-



Equateur, ville de Babahoyo

Roland Ziss (source GTZ)

ation du logement et des revenus. Lors de la conception de ces mesures, les femmes doivent faire l'objet d'une attention particulière.

## LES PRIORITES D'ACTION

Les priorités d'action et l'orientation des projets d'aménagement et d'urbanisme varient fortement d'un pays à l'autre. Selon la situation de départ rencontrée, il peut s'avérer raisonnable ou nécessaire de combiner les priorités d'actions suivantes ou certaines de leurs composantes:

- amélioration de la planification et coordination des activités d'urbanisation,
- renforcement de l'autonomie administrative des communes et de la gestion urbaine,
- amélioration des services et équipements urbains,
- aménagement de zones d'habitat,
- promotion de la situation économique et de l'emploi,
- protection de l'environnement et des ressources naturelles,
- assistance-conseil aux instances politiques en vue d'améliorer les conditions d'ensemble.

## LES ORGANISATIONS PARTENAIRES DE LA COOPERATION TECHNIQUE ALLEMANDE

La maîtrise d'oeuvre des projets d'aménagement et d'urbanisme peut être confiée à des institutions se situant à divers échelons administratifs, en particulier municipalités, autorités d'aménagement urbain nationales ou régionales, ministères compétents en matière d'urbanisme ou de certains sous-secteurs, banques de développement communautaire, administrations de district et associations communales ou régionales.

Les associations d'habitants, les groupes d'autopromotion et autres groupements d'intérêt ne sont généralement pas reconnus comme maîtres d'oeuvre des projets de coopération gouvernementale, mais leur participation doit, dans une très large mesure, être acquise; en revanche, les groupements précités peuvent assumer la maîtrise d'oeuvre de projets encouragés par des ONG allemandes.

Hans Jurgen Schäfer, GTZ

(En date du 9.11.90 le DM est évalué à 3,35 FF)

# La coopération suisse

La structure de la coopération suisse présente les caractéristiques suivantes:

1) une répartition des tâches très claire entre:

-L'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) qui relève du Département Fédéral de l'économie publique,

-La direction de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) qui relève du Département fédéral des affaires étrangères.

L'OFAEE - et en particulier son service du Développement - opère par des crédits mixtes associant des financements publics et privés, et supposant la livraison de biens ou de services suisses. Son aide est donc liée. Elle se montait en 1989 à 400 MFF.

La DDA pratique, elle, une aide non liée qui opère sous forme de projets, d'appuis à des organisations ou institutions locales, de cofinancements dans le cadre d'ajustements structurels sectoriels ou de grands programmes multi-bilatéraux; elle intervient encore sous le mode d'aides d'urgence et de bourses de formation. Ses déboursments en 1989 se sont élevés à 3 milliards FF.

Au total, l'APD de la Suisse s'est élevée en 1989 à 3,576 Milliards FF. soit 0,30% du PNB.

(Les dons des organismes privés bénévoles se montent à 0,05% du PNB).

2) De par la loi sur la coopération au développement édictée en 1976, la DDA est tenue de déployer son activité dans les pays les moins avancés et les groupes aux revenus inférieurs pour renforcer leur capacités propres à se développer. A l'heure actuelle, elle concentre ses activités dans un certain nombre de pays, soit:

-en Afrique occidentale: Mali, Burkina, Niger, Tchad, Bénin, Cap Vert,

-en Afrique orientale: Rwanda, Tanzanie, Mozambique, Kenya, Madagascar,

-en Amérique latine: Honduras, Pérou, Bolivie, Equateur, Nicaragua,

-en Asie : Pakistan, Inde, Nepal, Bangladesh, Indonésie, Laos.

On trouve également des appuis ou des projets par exemple au Burundi, au Cameroun, au Sénégal, au Yemen ou au Bhutan, Dans les pays dits de concentration, la DDA dispose d'un bureau de coordination, mieux en mesure d'assurer une liaison étroite avec les partenaires locaux.

La présence très active des ONG, dont plusieurs ont du reste été créées bien avant la constitution de la DDA, constitue une caractéristique du contexte suisse de la coopération au développement. La DDA



Marché - Madagascar à Nylon, Douala - MAETUR/ARAN

(source : C. MECHKAT)

leur confie la régie de 30% de ses projets - leur déléguant la maîtrise d'ouvrage. En outre, elle soutient financièrement les actions propres des oeuvres d'entraide privées. Ces deux types de contribution ont consommé en 1989 400 MFF-.

## LA POLITIQUE DE LA DDA RELATIVE AU DEVELOPPEMENT URBAIN

Une politique sectorielle a été élaborée en 1980. Elle signalait diverses priorités relatives aux objectifs:

-intégration régionale (équilibre villes-campagnes)

-développement local auto-centré (participation communautaire)

-accès aux services (coûts, procédures)

-renforcement du secteur informel.

En termes de volume financier et de nombre de projets, la DDA a enregistré l'évolution suivante:

-1982-1985: 15 projets, 140,4 Millions de FF. déboursés (3,0% de l'APD)

-1986-1989: 41 projets, 255,60 Millions de FF. déboursés (4,35%)

Toutefois, on doit noter la présence de 6 projets poids lourds qui consomment plus de 80% des déboursments. Il s'agit de Cirebon: adduction d'eau, Yogyakarta: planification urbaine, Douala: restructuration de la zone Nylon, BIT (secteur informel), IDB (micro-crédits), Fonds social d'urgence (Bolivie).

En termes de capacités propres, la DDA a créé en 1987 un poste à temps partiel (60%) pour le développement urbain. Ce poste, d'abord rattaché au service "développement

social" est depuis l'an dernier situé dans le service "Industrie, formation professionnelle, développement urbain"; cette évolution souligne l'importance accordée aux activités rémunératrices aussi bien qu'à la complémentarité entre la petite et micro-entreprise et l'économie urbaine.

Les deux orientations prioritaires qui vont probablement marquer nos engagements dans la dernière décennie de ce siècle sont:

- la gestion urbaine participative, renforçant ou instaurant un partenariat entre autorités municipales, petits entrepreneurs et associations locales (résidents, usagers, etc.)

- le secteur informel urbain: production de biens et de services.

En outre, il est prévu de concentrer les appuis dans ces deux champs tout particulièrement dans les villes moyennes, ceci pour renforcer la dynamique ville-campagne, pour fixer une partie de la migration rurale, et pour éviter d'être confronté d'entrée de jeu à des problèmes insurmontables, comme ceux qu'on rencontre dans les grandes villes.

On peut déjà constater que les récents engagements de la DDA se situent dans ce cadre:

-appui à IAGU en Afrique francophone

-habitat populaire urbain en Bolivie

-définition d'une politique sectorielle au Pakistan prenant en compte les procédures informelles et la participation communautaire

-étude pour le renforcement de villes secondaires au Burkina.

Benoît Girardin, DDA

(En date du 9.11.90 le FS est évalué à 4 FF)



# Nouvelles de la Coopération

## ■ NOMINATIONS :

Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer/DAEI  
-Mme Michèle Prats, administrateur civil hors classe, antérieurement chef du service des Affaires internationales au ministère des Transports puis directeur régional de l'Équipement, a été chargée de la sous-direction des Actions internationales à la DAEI en remplacement de M. Michel Demarre.

-M. Louis Fernique, ingénieur TPE-Ponts, Collège des ingénieurs, a pris la succession de M. Daniel Garnier, en qualité d'adjoint au sous-directeur des Actions internationales à la DAEI

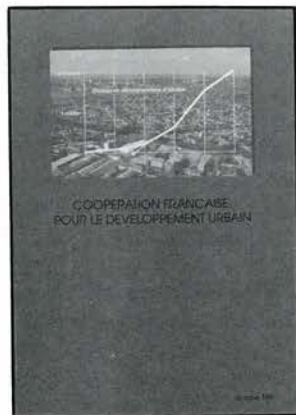
### Divers

-M. Michel Coquery, nommé directeur de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint Cloud, reste responsable de l'option "développement" du DEA "urbanisme et aménagement" des Universités Paris VIII et Paris I et de l'ENPC/ENTPE.

## ■ COOPERATION FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Le ministère de la Coopération et du développement urbain vient de publier, avec la Caisse centrale de coopération économique, un dossier de 90 pages "Coopération française pour le développement", exposant les principaux axes de réflexion en ce domaine: décentralisation, déconcentration et gestion urbaine; production et financement de l'habitat; services publics urbains marchands, et présentant dix exemples de projets. Ce document est disponible sur demande au CDI "Villes en développement"- ISTD

Contact: Bureau du développement urbain/DEV/IUR, 1 bis av. de Villars, 75007 Paris-France



## STAGES:

### Formation continue des coopérateurs du ministère de la Coopération et du Ministère de l'Équipement

#### Services urbains marchands

27-31 août 1990

Organisé par l'IIAP et animé par JF Vergès rapporteur du groupe de travail mis en place par le bureau du développement urbain, le stage a permis aux coopérateurs d'entendre des exposés et de débattre des modes de gestion des services des transports urbains, des marchés et gares routières, de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

#### Système d'information géographique urbaine

27-31 août 1990

Organisé par l'IIAP et animé par JL. Venard et G. Guillaumin, ce stage s'est appuyé à la fois sur une analyse documentaire, des entretiens avec divers fournisseurs ou usagers (IGN, SPOT-IMAGE, POLILOG, IAURIF...) et des réflexions sur plusieurs projets en cours

#### La production foncière dans les pays en développement

28-31 août 1990

Organisé par la SCIC-AMO, le stage s'appuyant sur les résultats des groupes de travail: habitat, services urbains marchands et urbanisme local, visait à illustrer, à l'aide d'études de cas, le renouvellement nécessaire de l'approche du problème de la production foncière en Afrique au sud du Sahara.

#### Stratégie sectorielle de développement Urbain

3-5 septembre 1990

L'idée maîtresse de ce stage animé par X. Hoang qui regroupait les chefs de file de l'Assistance Technique était de forger une dynamique de groupe non seulement à partir de la conception d'un projet commun (séminaire franco-africain), mais aussi par l'utilisation répétée et commune d'outils de base de conduite de projets. Il fait largement appel à l'expression de la créativité et de l'expérience des participants eux-mêmes, afin de forger de meilleurs projets communs, avec une méthodologie affinée et partagée de la conception et de l'exécution des projets de développement urbain.

Après avoir effectué un tour d'horizon sur les évolutions sectorielles et institutionnelles, la 2ème journée du stage était entièrement consacrée à la conception de la préparation de projets. La table ronde prévue en fin de journée portait sur un point crucial de cette problématique: la définition des résultats à attendre des projets à venir.

Elle visait en particulier à impliquer les stagiaires dans la préparation d'un séminaire franco-africain qui devrait se dérouler fin 1991.

Des outils pratiques pour l'exécution des projets ainsi que les relations entre coopérateurs et administration centrale ont occupé les travaux de la dernière journée.

## ■ PROGRAMME SOLIDARITE HABITAT (PSH)

Le PSH a mis en place deux groupes de travail: Le premier a été confié à la Fédération nationale des centres PACT-ARIM(1). Il concerne la réhabilitation des quartiers anciens et a pour objectif d'affiner la forme et le contenu des coopérations décentralisées possibles sur ce thème ; ce groupe formulera des propositions sur les conditions d'une meilleure coopération dans le secteur, ainsi que sur les moyens et méthodes de mise en oeuvre en fonction des contextes propres à chaque sous-continent (Maghreb, Amérique Latine). Le second, animé par le GRET-Habitat(2), concerne le financement de l'habitat et conduira ses travaux à partir de l'analyse d'un certain nombre d'alternatives aux systèmes traditionnels de financement développées en particulier en Amérique Latine (Brésil, Colombie, Mexique).

1. FNC PACT-ARIM, 27 rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris-France, Tél. (33.1) 42 81 92 66 contact: Jacques Julien

2. GRET-Habitat, 213 rue La Fayette, 75010 Paris-France, Tél. (33.1) 40 35 13 14 contact: Yves Cabannes



# Colloques



**Marseille-France**  
23-26 janv. 1991

-Troisième salon international de la coopération et des échanges Nord-Sud: **SICAD. Une plate-forme habitat/construction** organisée par CRATerre et l'Ecole d'architecture de Grenoble en collaboration avec le comité RILEM/CIB, rassemblera des exposants, une librairie, des démonstrations. Des conférences et tables rondes seront organisées.

 Contact: **CRATerre - Centre Simone Signoret - BP 53**  
**38090 Villefontaine-France**  
Tél. (33) 74 96 60 56

**Bamako-Mali**  
25 févr.-1er Mars 1991

-Journée scientifique "**Habitat économique en zone tropicale**" (conception, matériaux, mise en oeuvre) organisée par le programme "génie para-sécheresse" de l'Université des réseaux d'expression française (UREF) de l'AUELF, à l'Ecole nationale d'ingénieurs de Bamako

 Contact : **directeur de l'ENI -**  
**BP 242 - Bamako-Mali -**  
Tél. 22 27 36 - Télex 2602 MJ  
 ou **A. Kergreis - AUELF/UREF**  
**192 bd St Germain - 75007 Paris-France**  
Tél. (33.1) 42 22 96 38

**Grenoble-France**  
25-28 mars 1991

**H2.0 1991. Salon européen des Technologies pour la maîtrise et la gestion de l'eau.**

 Contact: **ALPEXPO - H2.0 - avenue d'Innsbruck**  
**BP 2408 - 38034 Grenoble-France**  
Tél. (33) 76 39 66 00 - Télex: 980604F

## A Lire

-**Le savoir-faire français en matière de télédétection satellitaire appliquée à l'aménagement.**- Paris : ISTD, 1988.- 88 p. Cet ouvrage collectif coordonné par l'IGN sous l'égide de l'ISTED, présente l'outil télédétection: les satellites d'observation de la terre et leurs données, et notamment le satellite SPOT, la place de la télédétection dans le processus de planification des projets, les produits issus des images numériques satellitaires, les applications à la géologie, aux grands travaux d'infrastructures, à la gestion des espaces naturels, à l'aménagement rural et urbain, à la gestion de l'eau et les acteurs et interlocuteurs français dans ce domaine.

Prix: 100 FF. + frais de port.

ISTED: 38 rue Liancourt, 75014 Paris-France

-**Pouvoir local, régionalismes, décentralisation.** Enjeux territoriaux et territorialité en Amérique Latine, coordinateur Jean Revel-Mouroz, publié avec le concours du CNRS.- 550 p. (Travaux et mémoires de l'IHEAL n°47).

En Amérique Latine, depuis le début des années 80, deux phénomènes majeurs, l'approfondissement de la crise financière économique et l'évolution démocratique, ont renouvelé les termes et les enjeux d'un débat désormais généralisé sur les rapports entre pouvoirs centraux et pouvoirs locaux. La décentralisation administrative et politique est bien à l'ordre du jour. Mais s'agit-il toujours de décentralisation et de partage réel du pouvoir?

Prix: 150 FF.

IHEAL: 28, rue Saint Guillaume, 75007 Paris-France

-**São Paulo. Politiques publiques et habitat populaire** par C. Sachs.- Paris: Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1990.- VIII-267 p. (Coll. Brasilia).

Malgré la mise en place par le régime autoritaire d'un puissant dispositif central de financement du logement pour la population à bas revenu, les conditions de logement populaire se sont dégradées de 1964 à 1985 tant dans l'ensemble du Brésil qu'à São Paulo. La production de ce type de logement continue à s'y développer aux 3/4 en dehors des normes légales, techniques et administratives. Les programmes sociaux d'habitat, fondés sur l'auto-construction assistée et le "mutirão", comportent des enseignements pour la reformulation des politiques de logement populaire.

Prix: 190 FF.

Maison des Sciences de l'Homme: 54 bd Raspail, 75270 Paris cedex 06-France

Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le développement.

Centre de Documentation et d'Information "Villes en Développement"  
64, rue de la Fédération, 75015 Paris, France - Tél. 45 67 97 39

Nom :

Organisme :

Adresse :

Directeur de la publication :  
A. Pasquet, Président de l'ISTED  
Rédacteur en chef : ADP X. Crépin  
Comité de rédaction : L. Fernique,  
D. Gardin, G. Gros, M. Nolhier, F. Reynaud.  
Secrétaire de rédaction : Ch. Rebel  
Réalisation PAO : B. Cuvillier, STU  
Impression : SIRAP  
Supplément au bulletin  
"Équipement et développement" de l'ISTED  
ISSN 07560745

Abonnement : 120F